



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT MUNICIPAL

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que** le conseil municipal, à une séance tenue le 4 avril 2022, a adopté le règlement #22-815 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 15-674 »;
- **Que** ce règlement a reçu une attestation de conformité de la MRC de La Côte-de-Beaupré en date du 6 avril 2022;
- **Que** les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du secrétaire-trésorier et ledit règlement entrera en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 14 avril 2022

Avis numéro : 2022-32

Martin Leith
Greffier-trésorier et directeur général
adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Martin Leith, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175 avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
7. Chapelle (45, rue de la Martre)

Le 14 avril 2022, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 14 avril 2022.

Martin Leith
Secrétaire-trésorier et directeur
général adjoint